

Règlement de la course de brouettes– 04 mai 2025

Date et Lieu : La course de brouettes aura lieu le dimanche 04 mai 2025 à partir de 10h30, pendant Le Marché Des Jardiniers au hameau de Luzières commune de Conty. Le départ et l'arrivée se feront au niveau de la rue du Château de Luzières après le 5 bis.

L'animation n'est pas une manifestation sportive, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour les pousseurs.

L'inscription :

1. Les inscriptions débuteront le 10 avril 2025
 - Le formulaire à transmettre à l'accueil de la mairie au plus tard le 30 avril 2025.
 - Le site Hello Asso clôture des inscriptions le 30 avril 2025
2. Chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription avec les coordonnées des participants. Une autorisation parentale pour les mineurs devra être fournie ainsi qu'une décharge de responsabilité.
3. Gratuité de la course

L'équipage :

1. Nous limitons les équipes au nombre de :
 - Les 20 premiers inscrits pour la catégorie Adulte (+ de 15 ans+1jour)
 - Les 20 premiers inscrits pour la catégorie Adolescents (10 ans -14 ans)
 - Les 10 premiers inscrits pour la catégorie Famille (7 ans si l'enfant est poussé par son parent)
2. L'équipe doit être composée de 2 équipiers (1 seul passager dans la brouette).
3. Chaque passager dans la brouette doit obligatoirement être équipé d'un casque, de gants et de protections aux articulations (genouillères et coudières).
4. Un nom d'écurie sera demandé lors de l'inscription.

La brouette :

1. Seul les brouettes équipé d'**une** roue, d'un bac porte charge et de deux brancards. Sont interdites celles équipées de deux roues, ou d'un moteur, ou d'un entraînement par chaîne, pignon ou pédales.
2. La brouette doit être customisée (thème libre). La drôlerie doit également être présente pour l'équipage (déguisement, maquillage, animations avec le public...)
3. Pour la décoration, l'équipe portera une attention particulière sur les matériaux et les fixations utilisés afin d'éviter tout risque de blessure à l'équipage et aux concurrents. Toute

brouette comportant des éléments dangereux (pointus, tranchants, fumigènes, pétards ...) sera disqualifiée.

La course :

1. Les équipes ainsi que leur brouette doivent être présentes à partir de 10h15 sur la Place rue du Château au Hameau de Luzières.

2. Chaque équipe s'élancera une par une pour un premier tour afin de repérer le parcours et se présenter au public

3. Le parcours sera présenté le jour de la course. Un témoin sera délivré à chaque tour afin de déterminer l'équipe gagnante.

Les récompenses :

Les récompenses seront remises à l'issue de la course.

1. Prix de la course « adultes » en fonction des points obtenus (nombre de tours et points décoration et déguisement le plus créatif et original):
 - o Premier prix « 100 patates »
 - o Deuxième prix « 50 patates »
 - o Troisième prix « 25 patates »
2. Un prix pour chaque participant sera également distribué.
3. Prix de la course « adolescents » en fonction des points obtenus (nombre de tours et points décoration et déguisement le plus créatif et original):
 - o Premier prix « un bouquet de bottes de carottes »
 - o Deuxième prix « deux bottes de radis »
 - o Troisième prix « une botte de radis »
4. Un prix pour chaque participant sera également distribué.
5. Prix de la course « Famille » en fonction des points obtenus (nombre de tours et points décoration et déguisement le plus créatif et original):
 - o Premier prix « des pommes »
 - o Deuxième prix «des poires »
 - o Troisième prix «des scoubidous»
6. Un prix pour chaque participant sera également distribué.

Rôle du jury et des organisateurs de la course :

1. Un jury composé de trois membres sera chargé d'évaluer la créativité, la décoration et l'ambiance.

2. Les décisions du jury seront finales et non sujettes à appel.

3. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement en cas de nécessité. Tout comportement non sportif ou non conforme aux règles entraînera la disqualification de l'équipe concernée.

En participant à la course, les équipes acceptent les termes et conditions énoncés dans ce règlement.

Règlement de la parade « fleurie » – 04 mai 2025

Date et Lieu : La parade fleurie aura lieu le dimanche 04 mai 2025 à partir de 16h00, pendant Le Marché Des Jardiniers au hameau de Luzières commune de Conty. Le départ et l'arrivée se feront au niveau de la rue du Château de Luzières.

L'animation n'est pas une manifestation sportive, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical.

L'inscription :

1. Les inscriptions débuteront le 10 avril 2025
 - Le formulaire à transmettre à l'accueil de la mairie au plus tard le 30 avril 2025 - Le site Hello Asso clôture des inscriptions le 30 avril 2025
2. Chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription avec les coordonnées des participants. Une autorisation parentale pour les mineurs devra être fournie ainsi qu'une décharge de responsabilité.
3. Gratuité de la course

L'équipage :

1. Pour cette catégorie absence de limitation de participants
2. Limitation à l'âge : jusque 10 ans

L'objet roulant :

1. Seuls des objets roulant permettant le déplacement sans moteur, sont autorisés
2. La mobilité de celui-ci doit ce faire par entraînement d'une chaîne, pignon ou pédales.
3. Le moyen de locomotion doit être customisée (thème libre). La drôlerie doit également être présente pour l'équipage (déguisement, maquillage, animations avec le public...)
4. Pour la décoration, l'équipe portera une attention particulière sur les matériaux et les fixations utilisés afin d'éviter tout risque de blessure à l'équipage et aux concurrents. Tout engin à roue comportant des éléments dangereux (pointus, tranchants, fumigènes, pétards ...) sera disqualifié.

La parade :

1. Les équipes ainsi que les moyens de locomotion doivent être présents à partir de 15h45 sur la Place rue du Château au Hameau de Luzières.
2. Un défilé aura lieu rue du Château de Luzières Hameau de Luzières commune de Conty durant le Marché Des Jardiniers.

Les récompenses :

Les récompenses seront remises à l'issue du défilé.

Un prix pour chaque participant sera également distribué.

Rôle du jury et des organisateurs de la course :

1. Un jury composé de trois membres sera chargé d'évaluer la créativité, la décoration et l'ambiance.

2. Les décisions du jury seront finales et non sujettes à appel.

3. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement en cas de nécessité. Tout comportement non sportif ou non conforme aux règles entraînera la disqualification de l'équipe concernée.

En participant à la course, les équipes acceptent les termes et conditions énoncés dans ce règlement.